

Pièces à fournir pour une demande de Passport pour une personne majeure

Première demande :

Si vous possédez une carte d'identité [sécurisée](#) (même périmée), vous n'avez pas à fournir de nouveau des documents liés à l'état civil ou à la nationalité française.

Si vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée)	Si vous ne possédez pas de carte d'identité ou seulement un ancien modèle cartonné
Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)	Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)
Timbres fiscaux : 86 €	Timbres fiscaux : 86 €
2 photos d'identités identiques de format 35x45mm et conformes aux normes	2 photos d'identités identiques de format 35x45mm et conformes aux normes
Justificatif du domicile : original + photocopie	Justificatif du domicile : original + photocopie
Carte d'identité sécurisée : original + photocopie	Acte de naissance: de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale)
-	Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française : original + photocopie

Renouvellement :

Si vous possédez une carte d'identité [sécurisée](#) (même périmée), vous n'avez pas à fournir de nouveau des documents liés à l'état civil ou à la nationalité française.

Si l'ancien passeport est un passeport sécurisé ou récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)	Si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 2 ans
Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)	Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)
Timbres fiscaux : 86 €	Timbres fiscaux : 86 €
2 photos d'identités identiques de format 35x45mm et conformes aux normes	2 photos d'identités identiques de format 35x45mm et conformes aux normes
Justificatif du domicile : original + photocopie	Justificatif du domicile : original + photocopie
Ancien passeport : original + photocopie	Ancien passeport : original + photocopie
-	Carte d'identité sécurisée (plastifiée) : original + photocopie
-	Si vous ne possédez pas de carte d'identité sécurisée, un acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation)
-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française : original + photocopie

En cas de perte ou vol :

Si le passeport perdu ou volé est un passeport biométrique ou s'il est récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)	Si le passeport perdu ou volé est un ancien modèle et périmé depuis plus de 2 ans
Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)	Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)
Timbres fiscaux : 86 €	Timbres fiscaux : 86 €
2 photos d'identités identiques de format 35x45mm et conformes aux normes	2 photos d'identités identiques de format 35x45mm et conformes aux normes
Justificatif du domicile	Justificatif du domicile
Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01 ou en utilisant votre compte mon.service-public.fr ou déclaration de vol effectuée auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01 ou en utilisant votre compte mon.service-public.fr ou déclaration de vol effectuée auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie
-	Carte d'identité sécurisée
-	Si vous ne possédez pas de carte d'identité sécurisée : un acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale)
-	Si le justificatif d'état civil ne suffit pas à prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française

Pour toute demande :

- Les originaux de l'ensemble des pièces doivent être présentés. Vous devez également remettre les photocopies des pièces qui restent en votre possession.
- si vous souhaitez utiliser un nom d'usage qui ne figure par encore sur un titre d'identité, d'autres documents peuvent être réclamés en fonction de la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux](#) ou [nom de l'autre parent](#)
- Durée de validité : 10 ans